

La Roche sur Yon, le 17 Juillet 2017

**AUX CLUBS AYANT DES EQUIPES EN
CHAMPIONNAT REGIONAL 2018
SENIORS PLUS 35 et 45 ANS**

Madame,
Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint le dossier du championnat régional seniors plus 35 et 45 ans pour 2018 comprenant :

- ☞ l'organisation générale du championnat
 - ☞ la composition des poules
 - ☞ le calendrier des rencontres
 - ☞ les documents habituels de gestion du championnat (convocation – demande de report)
 - ☞ les règlements sportifs des compétitions par équipes de notre Ligue.
- Des exemplaires imprimés seront également disponibles dans les comités départementaux ou envoyés par la Ligue sur demande.

ATTENTION

- ☞ **Article 14 : Règles spécifiques de qualification des joueurs**
- ☞ **Articles 74 et 75 : Participation des joueurs**
- ☞ **Article 76: Ordre des parties**
- ☞ **Article 77 : Application du format ATP pour les doubles**
- ☞ **Article 80 : Arbitrage**

LICENCE - Statut ND – « Non déterminé » :

Joueur qui n'a pas été licencié ou qui n'a pas joué pendant 3 ans et qui a été classé en 3ème série ou plus.

Pour rappel, un joueur dispose d'un classement « Non Déterminé » sur sa licence dès lors qu'il n'a disputé **aucun match de simple au cours des 3 années sportives précédentes**, que ce joueur ait été ou non, licencié durant cette période.

Les joueurs « ND » ne peuvent ni s'inscrire à un tournoi, ni figurer sur une composition d'équipe, même en double. Un message bloquant, indique au joueur qu'il doit contacter sa Ligue afin d'effectuer une demande de reclassement.

Si vous êtes concernés, vous devez donc prendre contact avec le responsable du classement de votre département immédiatement, afin de régulariser la situation des joueuses ou des joueurs de votre club

Nous vous conseillons, ainsi qu'à tous vos capitaines d'équipes de lire attentivement les règlements sportifs.

Téléchargement possible sur le site de la Ligue : du règlement, de la convocation d'équipes et de la demande de report : www.ligue.fft.fr/pays-loire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives.

Jacqueline DUPONT
Présidente de la Commission régionale seniors plus

SENIORS PLUS 35 - 45 ANS

ORGANISATION GENERALE

PRINCIPES GENERAUX

☞ **Déroulement des rencontres : principe de base (articles 68 - 68 a. 68 b. - 69 à 81 du règlement spécifique au championnat régional seniors plus)**

❖ ORGANISATION DE CHAQUE CHAMPIONNAT

☞ **35 ans messieurs : poules en aller simple**

- division Pré-nationale }
• division Régionale 1 } 4 simples + 1 double à 4 joueurs
• division Régionale 2 }

☞ **35 ans dames : poules en aller simple**

- division Pré-nationale : 4 simples + 1 double à 4 joueuses
- division Régionale 1 : 4 simples + 1 double à 4 joueuses
- division Régionale 2 : 3 simples + 1 double à 3 joueuses

☞ **45 ans messieurs : poules en aller simple**

- division Pré-nationale : 4 simples + 1 double à 4 joueurs
- division Régionale 1 : 4 simples + 1 double à 4 joueurs
- division Régionale 2 : 3 simples + 1 double à 3 joueurs

☞ **45 ans dames : poule en aller simple**

- division Pré-nationale : 4 simples + 1 double à 4 joueuses

☞ **Qualification au championnat de France interclubs seniors plus**

35 – 45 ans messieurs et dames : division Pré-nationale

Les équipes 1^{ères} de leur poule sont qualifiées pour le championnat de France interclubs.

Pour la **division Pré-nationale messieurs et dames**, application des règlements sportifs de la FFT. Ordre des parties : simple 4 – simple 2 – simple 3 - simple 1 - double (voir art 76)

Tout joueur seniors plus ne peut, dans la même année sportive, disputer les championnats en division Pré-nationale que dans une seule catégorie d'âge (voir article 75).

Article 80

1. Dans **toutes les divisions Pré-nationale seniors plus messieurs et dames, application des règlements sportifs de la FFT** : Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification.

2. En **division Pré-nationale 35 et 45 ans messieurs et dames (4 simples et 1 double)**, un juge-arbitre neutre JAE2 (ou JAE1 par dérogation) est désigné par la Commission régionale d'arbitrage.

.....

Dans toutes les catégories d'âge de Pré-nationale Seniors +, le club visité met à disposition du juge-arbitre un arbitre de chaise pour chaque partie. Il est souhaitable que les arbitres soient au moins A1, cependant, aucune qualification n'est exigée. Les joueurs de l'équipe visitée peuvent arbitrer. Toutes les parties doivent être arbitrées. Si une partie ne l'est pas, elle est gagnée par le club visiteur sur le score forfaitaire de 12 jeux à 0 (6/0 6/0)...

3. Dans les autres divisions seniors plus, les rencontres sont dirigées par un juge-arbitre du club ou à défaut par le capitaine de l'équipe

Dates des championnats de France interclubs 35 ans messieurs et dames 2018 :

Dimanches 14, 21 et 28 janvier, 4 février 2018

Finales samedi 17 et dimanche 18 mars 2018

Dates des championnats de France interclubs 45 ans messieurs et dames 2018 :

Dimanches 14, 21 et 28 janvier, 4 février, 18 mars 2018 - Finales samedi 31 mars 2018